



1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

## Le Président

**Monsieur Thierry BRACQUEMOND**  
**Président CC Beauce Loirétaine**  
**1 Rue du Trianon**  
**45310 PATAY**

Fleury-les-Aubrais, le 16 janvier 2024

Vos réf. :

Dossier suivi par : Sylvie BOUCHETTE

Tél. : 02 38 77 77 09

E-mail : [sylvie.bouchette@loiret.cci.fr](mailto:sylvie.bouchette@loiret.cci.fr)

Nos réf. : PGO/ALBG/SBO

Objet : DP n°1 SERVIER - CC Beauce Loirétaine

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 6 décembre 2023, vous m'avez communiqué et le dossier de Déclaration de Projet concernant le Groupe SERVIER situé à Gidy sur le territoire de la Communauté de Communes Beauce Loirétaine.

Le groupe SERVIER a décidé de réorienter le développement de son activité pharmaceutique et de réorganiser l'entité CMC (Chemistry Manufacturing & Control). Ce projet va se traduire par la fermeture de son site historique Orléanais, dont les activités et les collaborateurs seront transférés sur le site de production de Gidy.

Pour ce faire, ce projet de réorganisation et de regroupement de personnels, nécessite la construction d'un nouveau bâtiment en extension d'un bâtiment existant afin d'accueillir environ 125 collaborateurs.

Le site de Gidy s'étend sur environ 64 ha et comprend une vingtaine de bâtiments à forte identité architecturale et paysagère, soit 100 000 m<sup>2</sup>, composant un « village-usine » dans un cadre naturel boisé. L'ensemble du site est inscrit en zone d'activité UAE1, cependant les règles graphiques du PLUi-H actuel, ne permettent pas la réalisation de ce projet.

En effet, l'emprise sur laquelle est prévue le projet d'extension-construction est boisée et fait l'objet d'une protection au titre des Espaces Boisés Classés (EBC). Il est donc nécessaire de procéder à une mise en compatibilité du PLUi-H afin que ce projet d'extension puisse être autorisé.

La Mise En Compatibilité (MEC) du PLUi-H porte uniquement sur la suppression d'une partie de l'EBC sur l'emprise nécessaire au projet, soit 6 500 m<sup>2</sup>.

Cette suppression d'EBC est compensée par la création d'un nouvel EBC de 7 500 m<sup>2</sup> dans la zone d'activité (sur des parcelles appartenant au groupe Servier) qui permettra à long terme de relier deux boisements existants.

Après examen du dossier par mes services, la CCI du Loiret émet un avis favorable sur cette Déclaration de Projet et ce projet de Mise Compatibilité du PLUi-H, permettant la pérennisation et le développement de l'activité économique sur le territoire du Loiret.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Philippe GOBINET